L'engagement en toute liberté

COMMUNICATION N°34

Janvier-février 2019

Chers collègues,

Nous n'avons pas pu vous souhaiter les Vœux en janvier en raison du « blackout informatique », mais le cœur y est. Que 2019 soit une année pleine de bonheur et de réussite dans tous vos projets !

Nous saluons toutes les équipes ayant travaillé et travaillant encore avec abnégation et anxiété parfois pour remettre tout en place, et aux collaborateurs qui doivent maintenant « rattraper » le retard pris.

Il faut bien constater que l'attaque subie par le Groupe a été particulièrement virulente, mais nous pouvons regretter que la Presse s'en soit donnée à cœur joie pour analyser la panne et parfois se moquer d'Altran, alors que les collaborateurs, bien qu'interdits de communiquer à l'extérieur, apprenaient la situation de leur société via ces communiqués de presse (**plus ou moins crédibles**) alors que la communication en interne était plutôt laconique.
Même si nous sommes conscients du côté sensible du sujet, le devoir des représentants du personnel est maintenant de questionner la Direction pour connaître les causes de cette attaque, leurs conséquences (financières, sociales…) à court et moyen termes, et les mesures prises pour que, si cette situation de crise devait se reproduire, sa résolution soit plus fluide avec une meilleure prise en compte des collaborateurs. Et ils doivent également veiller à ce que la Direction ne se cache pas derrière cet épisode chaotique pour dégrader encore plus sa politique sociale et salariale.

Notre Direction a effectué début janvier une réorganisation opérationnelle au niveau France, sans trop de publicité, qui cache peut-être un subterfuge pour réduire artificiellement le nombre d'établissements distincts, et par conséquent le nombre de vos représentants du personnel. Nous sommes effarés de constater que des managers ont eu des informations en avant-première sur cette réorganisation alors que l'ordre normal/légal de la chaîne d'information devrait mettre les IRP au premier plan.

Nous revenons dans ce numéro sur l'entretien que notre PDG a accordé (avant la cyberattaque) aux Echos, répondant ainsi aux interrogations que nous avons soulevées ces derniers mois. Mais pourquoi la primeur de l'information n'a-t-elle pas été réservée aux salariés du Groupe directement ?

L'équipe **amplitude**

Ce mois-ci :

- Actualités importantes
- Bientôt des élections chez Altran ?
- Dominique Cerutti dans Les Echos
- Dysfonctionnement du logiciel de paie
- Part employeur des Tickets Resto
- Adhérez chez Amplitude !

Et pour commencer, quelques informations à ne pas rater !

Date limite pour échanger vos Tickets Resto papier 2018, inutilisables depuis le 31 janvier. Il faut les envoyer à Delphine NASS, au siège France de Vélizy

Pour plus d'information, consultez « Message info » dans MINOS.

Date limite de validité du reliquat sur votre carte Tickets Resto.
Entre le 2 et le 15 mars 2019, chaque bénéficiaire devra faire sa demande de changement de millésime sur myedenred.fr. Passée cette date, le crédit sera définitivement perdu. Des mails de communication ont déjà été adressés par Edenred.

Date limite pour verser votre reliquat de RTT/JNT 2018 sur votre CET.
Pour ceux n'ayant pas de Compte Epargne Temps déjà ouvert, vous avez **jusqu'au 15 mars** pour demander sa création auprès de votre Gestion du Personnel.
L'alimentation du CET se fait dans **SmartRH** « Mes demandes » / « Mon CET ».

amplitude.altran@free.fr

© janvier-février 2019

Dernière minute !

Les élections chez ALTRAN

Suite à la Cour de Cassation, le Tribunal d'Instance de Puteaux a rendu son jugement ce lundi 25 février. Il enjoint la Direction d'engager immédiatement les négociations en vue de la mise en place du CSE, sans fixer de calendrier contraignant (outre la date butoir du 31 décembre 2019) pour donner une chance au dialogue social. La prochaine réunion est ce vendredi 1er mars.
AMplitude a été entendu dans ses demandes de vraie négociation pour que les partenaires sociaux se mettent enfin d'accord sur les modalités de ces élections.

Notre PDG répond à nos questions… dans la Presse !

Dominique CERUTTI a été interviewé par Les Echos le 11 janvier dernier. Nous vous invitons à lire cet article, très enrichissant. Il aborde tous les sujets qui nous sont chers sur la situation d'Altran (pré-cyberattaque) et l'actualité des 6 derniers mois, qui ont vu l'action Altran chuter en Bourse et la confiance des analystes et investisseurs disparaître brutalement.

Les déboires Aricent

Il revient notamment sur la fraude comptable pré-acquisition, découverte par Altran au début de l'été, et sur l'annonce détonante (et à nos yeux assez maladroite, mais qui sommes-nous pour juger ?) du départ du Directeur Altran Amérique du Nord à la « retraite ».

Enquête de l'Autorité de la Concurrence en France

Il évoque également l'investigation liée à un problème supposé d'entente sur les prix de huit sociétés du secteur dont Atran fait partie. Toutefois, il se montre optimiste sur les résultats, estimant peu envisageable une pression des fournisseurs dans un contexte de pression concurrentielle féroce menée par les clients.

Suspicion d'escroquerie fiscale liée à des notes de frais refacturées

Suite à un article paru en novembre 2018, qui accusait Altran de « facturer des nuits d'hôtel à ses cadres en déplacement depuis des comptes de différentes sociétés, voire de filiales étrangères » », Dominique CERUTTI a nié en bloc en indiquant que « l'allusion à une escroquerie sur la TVA n'a aucun sens et aucun fondement ». Soit ! Mais si diffamation il y a, AMplitude demande à notre Direction de poursuivre en justice cette Presse. Car sans action, comment saurons-nous que les dires de notre PDG sont fondés ? La Direction nous répond que la Presse est si puissante et solidaire que si on commence à l'attaquer, la riposte sera bien plus dure… Et vous, qu'en pensez-vous ?

La dette et la trésorerie du Groupe

Dominique CERUTTI se dit confiant sur le déroulement du Plan *The High Road, Altran 2022*. Selon lui, l'acquisition d'ARICENT était indispensable pour la croissance du Groupe, et essentiel dans le développement aux Etats-Unis et dans 3 secteurs clés : semi-conducteurs, communication (5G) et santé. Les profits ont été multipliés par deux, et l'endettement qui a permis cette progression sera peu à peu réduit.

AMplitude aurait préféré que cette communication, au demeurant très positive et optimiste pour notre société, soit réalisée bien plus tôt, et destinée en priorité aux collaborateurs avant la Presse. En l'anticipant et en ciblant sa destination aux principaux intéressés, elle aurait permis de limiter la perte de confiance, qu'elle soit des investisseurs ou des salariés.

Date de la parution des résultats financiers 2018 du Groupe ALTRAN :

Dysfonctionnement du logiciel de paie… corrigé

Certains d'entre vous ont pu constater un rappel de salaire « 10ème CP » sur leur feuille de paie de décembre. Ceci est dû à la correction apportée par Altran au logiciel de paie CEGEDIM.

En effet, AMplitude a constaté fin 2017 un dysfonctionnement lorsqu'un salarié bénéficie d'une augmentation salariale le mois suivant la prise de Congés Payés, et a contacté la Direction.
L'explication est un peu complexe mais mérite d'être décrite.
Afin d'appliquer la règle des indemnités de CP (la plupart du temps, la règle du 1/10ème est plus avantageuse que le maintien de salaire et s'applique), le logiciel retire le salaire du mois suivant la prise des CP (au lieu de retirer celui du mois de la prise de ces CP) pour le remplacer par l'indemnité de CP (basée sur le 1/10ème de la rémunération de l'année précédente. Or c'est le salaire du mois de la prise du CP qui devrait être retiré.
Et lorsqu'il y a une augmentation le mois suivant ces CP, le montant réellement retranché est supérieur à celui qui devrait l'être.
Nous vous invitons à lire les questions DP du site de Biot (06) pour entrer dans le détail.

Après avoir demandé au prestataire CEGEDIM de corriger le dysfonctionnement, en vain, ALTRAN a pris l'initiative de corriger… « manuellement » les feuilles de paie des salariés concernés sur décembre 2018, au titre de l'exercice 2017-2018. La prochaine régularisation aura lieu en juillet 2019 pour l'exercice en cours.

Nous remercions ALTRAN d'avoir reconnu ce dysfonctionnement et accédé à notre demande. Toutefois nous déplorons que le prestataire CEGEDIM n'ait pas corrigé son logiciel pour le rendre conforme, ce qui a pour conséquence de retarder le versement du montant dû au salarié et d'accroître la charge de travail de nos fonctions support.
Si vous estimez avoir droit à un rappel de salaire lié à ce dysfonctionnement mais pensez ne pas y avoir eu droit, contactez-nous !

Part employeur des Tickets Restaurant

5,52€ **C'est le montant maximum réévalué au 1er janvier 2019 de la part employeur exonérée de charges des Tickets Restaurant.**

5,43€ **C'est le montant de la part employeur des Tickets Restaurant en 2018 chez ALTRAN, qui avait choisi de prendre à sa charge le montant maximum autorisé par l'exonération.**

Le montant journalier du Ticket Restaurant était alors passé à 9,05€, avec une part salariale inchangée à 3,62€. AMplitude avait salué cette décision.

La participation patronale au financement des titres restaurant 2019, considérée comme un avantage en nature, est exonérée de cotisations sociales sous certaines conditions :

- qu'elle soit comprise entre 50 et 60 % de la valeur nominale du titre ;
- et qu'elle soit inférieure au montant fixé par la loi (5,52 euros en 2019).

Quelle sera la politique d'ALTRAN en 2019 ?
Si la Direction choisissait de réévaluer la part patronale à 5,52€, le Ticket Restaurant passerait à 9,20€, avec une augmentation pour les salariés de 0,06€.
Certes, sur une année complète (base 218 jours), le salarié paierait 13,08€ en plus, mais il bénéficierait en contrepartie d'un montant à consommer supplémentaire de 32,70€.

AMplitude y est favorable, nous pensons que tout ce qui est peut être fait en faveur des salariés doit être actionné. Nous espérons qu'ALTRAN fera cet effort financier pour satisfaire (un peu) les collaborateurs.

Adhérez à AMplitude !

Toujours aucune nouvelle des prochaines élections CSE. Vos représentants CE, DP et les syndicats représentatifs sont en place depuis 7 ans. Un triste record de France !

AMplitude vous invite à rejoindre ses rangs, dans le but d'**apporter une voix nouvelle** au sein d'ALTRAN, et si le cœur vous en dit, de vous présenter lors de ces prochaines élections professionnelles consacrant le futur CSE (Comité Social et Economique).
Contactez-nous au plus tôt !

REJOIGNEZ-NOUS ET
AGISSONS ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE
UN VRAI DIALOGUE SOCIAL!

Contactez-nous par email à amplitude.altran@free.fr

LE BUREAU

Fabrice BARTHIER
Secrétaire Général

Patricia COSSON
Secrétaire Adjointe

Emmanuelle CARABELLI
Trésorière

Josiane VIAL
Trésorière Adjointe

Sébastien ODDI
RSS Méditerranée

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. Nom : …… Prénom : …… Date de naissance : …./…./19…. **Souhaite adhérer au syndicat AMplitude pour 2018-2019** Date : …./…./2019 Signature :	**Coordonnées personnelles :** N° et voie : …… (Complément) : …… Code postal : …… Ville : …… Téléphone portable : ….. ….. ….. …. ….. Email personnel : ……@…… **Dès réception de ma cotisation annuelle, une carte de membre me sera envoyée par email.**

(informations à envoyer par email à amplitude.altran@free.fr)

Directeurs de la publication : Emmanuelle CARABELLI / Fabrice BARTHIER